

Règlement : Loterie Solidaire & Circulaire

Village d'Hiver – Université Paris Nanterre

La Fondation Université Paris Nanterre, en partenariat avec l'Agoraé et BNP Leasing Solution, organise une action solidaire alliant soutien social et réemploi numérique donc 100% étudiante !

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Éligibilité** : La loterie est exclusivement réservée aux étudiants inscrits à l'Université Paris Nanterre pour l'année universitaire 2026-2027.
- **Le Don** : Pour participer, l'étudiant doit déposer un don (denrée alimentaire non périssable ou produit d'hygiène neuf).
- **Obtention du ticket** : Un (1) don donne droit à un (1) ticket de loterie
- **Équité** : Une limite d'un seul ticket par personne est strictement appliquée.
- **Clôture des dépôts** : Les dons sont acceptés sur le stand de la Fondation le 1 décembre 2026 jusqu'à 14h15.

2. LOTS À GAGNER

- **Description** : Trois (3) ordinateurs portables reconditionnés, modèle HP EliteBook 830 G6.
- **État** : Ces lots s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire et de réemploi numérique. Ils sont remis en l'état, sans garantie après livraison.
- **Nature** : Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en contrepartie financière.

3. MODALITÉS DU TIRAGE AU SORT

- **Date et Lieu** : Le 1 décembre 2026 à 14h30, sur le lieu du Village d'Hiver.
- **Présence Obligatoire** : Le tirage au sort s'effectue en public.
 - Le détenteur du ticket doit récupérer son lot lors du tirage ou sous une semaine. Aucun représentant n'est autorisé.

4. RETRAIT DES LOTS ET DÉCHARGE

- **Justificatifs** : Le gagnant doit présenter son ticket gagnant et sa carte d'étudiant valide.
- **Décharge de responsabilité** : La remise de l'ordinateur est conditionnée par la signature d'une **lettre de décharge**, dégageant la Fondation de toute responsabilité ultérieure.
- **Cas exceptionnel** : Si un lot est attribué mais ne peut être emporté immédiatement, le gagnant dispose d'une semaine pour le retirer à la Fondation (Bâtiment Max Weber, bureau 405) muni de son ticket.

5. ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET RGPD

- **Bénéficiaire** : L'intégralité des dons collectés est reversée à l'**Agoraé** (épicerie solidaire étudiante).
- **Protection des données (RGPD)** : Les données collectées lors de l'émargement (Nom, N° de carte, Contact) sont utilisées exclusivement pour le contrôle de la loterie et seront détruites sous 6 mois. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès de la Fondation.

🌱 Agir pour la planète, s'entraider entre étudiants. Merci pour votre engagement !